



# Association des communes neuchâtelaises

## L'ACN en bref

### I. Buts statutaires

L'ACN a pour but :

1. d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes,
2. de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun,
3. et de renforcer les liens entre autorités communales.

### II. Représentativité

Créée le 21 février 2001, l'ACN regroupe 58 des 62 communes du canton, correspondant à 163'762 habitants sur une population totale de 166'642 habitants (état au 31.12.2001).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, toutes les communes que compte le canton de Neuchâtel sont membres de l'ACN. Suite aux fusions réalisées, le canton compte 53 communes avec environ 170'800 habitants

### III. Ressources matérielles

Les ressources à disposition de l'ACN se limitent actuellement à une cotisation annuelle de CHF 0.30 par habitant, soit un montant d'environ CHF 50'000.- par année.

Ce montant permet à l'ACN d'entretenir un secrétariat permanent travaillant à 40 % environ.

### IV. Objectifs de l'ACN

L'ACN se fixe pour objectifs :

- de constituer une plate-forme de discussion, capable, dans un contexte donné, d'identifier les intérêts communs à toutes les communes et de formuler les bases d'une position commune;
- d'être reconnue par l'Etat comme une force de proposition, en étant consultée à un stade précoce du processus législatif.

L'ACN n'a en revanche pas pour vocation :

- d'exprimer la voix des communes là où la diversité des visions politiques ne permet pas de dégager une position commune;
- de se substituer aux pôles de collaboration intercommunale.

## V. Composition du comité (1<sup>er</sup> janvier 2010)

L'assemblée générale élit, pour la durée de la législature communale, le président ainsi que deux représentants par district. Les membres du comité doivent être conseillers communaux. Le comité se compose actuellement de :

- Président M. Raphaël Comte (Corcelles-Cormondrèche)
- District de Neuchâtel M. Jean-Michel Germanier (La Tène)  
M. Pascal Sandoz (Neuchâtel)
- District de Boudry Mme Vievolette Germanier (Colombier)  
M. Daniel Kramer (Saint-Aubin-Sauges)
- District du Val-de-Travers M. Jean-Nathanaël Karakash (Val-de-Travers)  
M. Stéphane Barbezat (Les Verrières)
- District du Val-de-Ruz M. Jean-Claude Brechbühler (Chézard-St-Martin)  
M. Daniel Henry (Boudevilliers)
- District du Locle M. Charles Häsler, vice-président (Le Locle)  
Mme Nathalie Schallenberger (La Chaux-du-Milieu)
- District de La Chaux-de-Fonds M. Laurent Kurth (La Chaux-de-Fonds)  
M. François Jaquet (La Sagne)

## VI. Adresse de l'ACN

L'ACN est domiciliée auprès de son secrétariat permanent, c/o  
Mme Marie-Claire Zimmerli, chemin des Tires 40, 2034 Peseux.

Tél 032 731 76 68

Natel 079 261 98 68

Fax 032 731 76 68

E-mail [ac.neuch@bluewin.ch](mailto:ac.neuch@bluewin.ch)

Site internet : [www.acn-ne.ch](http://www.acn-ne.ch)